

## CIRCULAIRE 015-24

Le 13 février 2024

### L'IDENTIFICATION DES CLIENTS ET DES ORDRES - SCÉNARIOS DES CODES ABRÉGÉS ET SPÉCIFICATIONS DES FICHIERS À COMMUNIQUER

Le 7 décembre 2023 la Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a publié la circulaire [144-23](#) afin d'autocertifier les modifications aux règles de la Bourse relatives à l'identification des clients et des ordres ( les « Exigences relatives à l'identification des clients et des ordres »). Ces exigences entreront en vigueur le 28 juin 2024, après la fermeture des marchés, et la Division s'attend à une conformité à ces exigences au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Afin de fournir plus d'informations aux Participants Agréés durant leur mise en oeuvre des Exigences relatives à l'identification des clients et des ordres, la Division publie les documents suivants:

- [Scénarios des codes abrégés](#): Ce document procure des exemples afin de se conformer avec les exigences lors de la saisie des ordres et des opérations de mise en correspondance;
- [Spécifications des fichiers](#): Ce document stipule les exigences, telles que la structure du fichier, les descriptions des champs et le format, afin de communiquer l'opération de mise en correspondance des codes abrégés en fin de journée à la Division.

Ces publications sont aussi accessibles sur la [page Identification des clients et des ordres](#) du site web de la Division.

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division:

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.